



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Zoom
sur

Léguer une partie de son patrimoine pour les futures générations

Si nos anciens étudiants et auditeurs débordent d'anecdotes sur l'histoire de l'ICP et sur leurs professeurs, peu savent qu'il est financé par une association. Celle-ci, reconnue d'utilité publique par l'État, ne pourrait mener ses missions sans les dons, les legs et les assurances-vie qu'elle reçoit.



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts



COMMUNIQUÉ

Récemment, l'une de nos donatrices nous a confirmé son choix de faire de l'ICP son héritier. Nous en sommes très honorés et souhaitons ici rendre hommage à cette démarche altruiste et porteuse d'espoir pour les générations de demain.

> S'informer gratuitement sur la transmission de patrimoine

Transmettre pour les générations futures

Christine, ancienne étudiante, garde des souvenirs émus de son passage à l'ICP dans les années soixante :

« C'était la période des premières expériences de la jeune adulte que j'étais évidemment. Mais aussi celle des rencontres avec des personnalités complètement nouvelles pour moi, que je n'aurais jamais croisées dans mon cercle proche par exemple. J'ai tellement appris, et sur tous les plans. Pour moi, c'est à l'ICP que je suis devenue l'adulte que je suis aujourd'hui, pétrie de belles valeurs, même si j'ai fait quelques pas de côté au cours de ma vie.

Récemment, mon mari m'a quitté. On s'était rencontré, comme beaucoup d'autres, sur les bancs de la faculté. Nos enfants sont allés à l'ICP, comme nos parents d'ailleurs, c'est une sorte de tradition dans notre famille. Alors, quand mon époux est tombé malade et qu'on a dû s'organiser pour la suite, ça nous a paru normal de l'inclure à notre héritage.

Bien sûr, la très grande majorité de nos biens ira à nos enfants, mais nous souhaitons transmettre 10% de notre patrimoine à cette institution chère à nos cœurs. J'ai contacté mon notaire pour formaliser ce projet et je suis soulagée que tout soit organisé. Je n'en ai pas encore parlé à mes enfants, mais je pense que je leur expliquerai bientôt, et surtout qu'ils comprendront. Je leur fais confiance, la Catho les a, eux aussi, bien éduqués ».

Les legs et assurances-vie sont une ressource indispensable pour l'ICP

Avec une somme de 15 000 €, l'ICP a récemment été en mesure d'équiper le bâtiment des bibliothèques d'un élévateur pour les étudiants en situation de handicap. Cet aménagement permet d'aider concrètement à préserver un patrimoine exceptionnel tout en l'adaptant à la mission d'enseignement au public le plus large possible.

Si vous envisagez un projet successoral en faveur de l'ICP, ou si vous avez tout simplement des questions, n'hésitez pas à contacter Albane de Longpré, Responsable des relations avec nos testateurs au 01 44 39 84 82 ou par email à a.delongpre@icp.fr. Sachez que toutes les questions sont importantes et que nous serons heureux de vous aider ou de vous rediriger vers le professionnel adéquat.

> Demander une brochure sur le legs

Publié le 26 juillet 2022 – Mis à jour le 20 novembre 2023

A lire aussi

À LA
UNE

COMMUNIQUÉ

Tous les tags